

PROTCOLE DE SECURITE

En application des articles R237-1 et suivants du Code du Travail

**CLINIQUE MUTUALISTE
DE L'ESTUAIRE**

PÔLE HOSPITALIER MUTUALISTE
SAINT-NAZAIRE




1- ENTREPRISE D'ACCUEIL (E.A.)

Entreprise :


 **Adresse postale :**

GCS Cité Sanitaire Georges Charpak
11 Boulevard Georges Charpak
BP 414
44606 – SAINT-NAZAIRE CEDEX


 : 02 72 27 86 40

Fax : 02 72 27 86 41

Référent prévention sécurité : Marlène Périco

 : 02 72 27 85 63

Responsable livraison : Olga Kronic

 : 02 72 27 86 55

Adresse de livraison : 97 Route du Pré Hembert 44600 Saint-Nazaire

2- ENTREPRISE DE TRANSPORT (E.T.)

Raison sociale :

Adresse :

N° Téléphone / Fax :

Responsable :

N° Téléphone Portable Chauffeur :

PROTCOLE DE SECURITE

En application des articles R237-1 et suivants du Code du Travail

3- CONSIGNES DE SÉCURITÉ SUR LE SITE

Modalités d'accès (voir plan annexé) :

- Accès au site :

Par l'accès livraison, 97 route du pré Hembert 44600 St Nazaire (cf. plan en annexe).
Appel du PC Sécurité via interphone barrières contrôle d'accès.
Stationnement sur les parkings personnel ou visiteurs pour les véhicules légers.
Stationnement sur zones de livraison pour les autres véhicules.

- Livraison

La zone de livraison est indiquée sur le plan annexé.

- Périodes d'accès au site :

De 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi exclusivement (hors jour férié). *(Vérifier si bons horaires pour opérations de chargement/déchargement)*

L'accès en dehors de ces périodes devra faire l'objet d'une demande préalable d'autorisation spécifique auprès de l'E.U..

Modalités de chargement et déchargement :

- Chargement :

Seul le conducteur est autorisé à descendre du véhicule.

S'assurer de la bonne répartition de la charge.

Bâcher et débâcher homme au sol.

Bâcher et débâcher benne à terre sur la zone spécifiée, homme au sol.

Respecter le PMA : surcharge interdite.

Vérifier la mise en place correcte des systèmes de sécurité.

Autres :

Opération réalisée par : l'entreprise d'accueil l'entreprise de transport

- Déchargement :

Verrouiller les portes.

Vérifier le dégagement de la zone de déchargement et chargement.

Seul le conducteur est autorisé à descendre du véhicule.

Bâcher et débâcher homme au sol.

Bâcher et débâcher benne à terre sur la zone spécifiée, homme au sol.









Autres :

Opération réalisée par : l'entreprise d'accueil l'entreprise de transport

PROTCOLE DE SECURITE

En application des articles R237-1 et suivants du Code du Travail

4- PROCÉDURE D'ALERTE

CONSIGNES DE SECURITE GENERALES			
<input checked="" type="checkbox"/> Disposer d'un moyen de communication (n° téléphone portable à indiquer au point 2)		<input checked="" type="checkbox"/> Port du badge nominatif obligatoire	
<input checked="" type="checkbox"/> Interdiction de fumer dans les locaux			
PREVENTION INCENDIE			
<ul style="list-style-type: none"> • N'encombrez pas les couloirs et les escaliers. • Laissez accessible le matériel incendie (extincteurs, robinets d'incendie). • Ne touchez pas aux installations techniques (électricité, climatisation) sans autorisation. • Baissez vous dans la chaleur et les fumées, l'air frais est près du sol. • Signalez toute anomalie (chaleur, odeur, bruit) au PC Sécurité (voir N° ci-dessous). 			
ORGANISATION DES SECOURS ET COORDONNEES			
Médecine du Travail Entreprise d'Accueil	 ☎ : 02 72 27 84 80	PC Sécurité Incendie	 ☎ : 06 27 14 10 13
Charger d'exploitation électrique	 ☎ : 02 72 27 85 54 ou 02 72 27 85 48 (M. GUERIN ou M. CARO du GCS)		
SAMU	 ☎ : 15	Pompiers	 ☎ : 18
En cas d'accident ou de malaise		En cas d'incendie	
<ol style="list-style-type: none"> 1) Stopper les opérations en cours 2) Appeler les secours (15 ou 18) 3) Ne pas déplacer la victime (sauf en cas de danger grave et imminent) 4) Prévenir l'agent de sécurité de l'étage ou appelé le PC Sécurité incendie (voir n° ci-dessus), l'Entreprise Utilisatrice et l'entreprise extérieure, responsables de l'opération 		<ol style="list-style-type: none"> 1) Déclenché l'alarme, appeler les secours (Pompiers : 18) 2) Prévenir l'entourage et l'agent de Sécurité Incendie de l'étage et/ou le PC Sécurité incendie (voir n° ci-dessus). 3) Attaquer le feu au moyen d'extincteurs appropriés sans prendre de risques 4) En cas d'ordre d'évacuation (signalé par corne de brume ou alarme sonore) : coupez les sources d'énergie (gaz, électricité) ; fermez portes et fenêtres ; ne revenez pas en arrière ; n'utilisez pas les ascenseurs ; quitter les locaux calmement en empruntant les cheminements d'évacuation (voir plan d'évacuation sur place) et se regrouper au point de rassemblement (Parking personnel ; Voir plan annexé) 5) Si vous ne pouvez quitter les lieux : fermez, calfeutrez et mouillez la porte ; manifestez vous à la fenêtre. 6) Prévenir l'entreprise utilisatrice et l'Entreprise Extérieure responsables de l'opération 	

Tout accident du travail survenant au cours d'une intervention, devra être signalé dans les 48 heures par l'entreprise extérieure au service au service sécurité :

E-Mail : pc-ssi@ch-saintnazaire.fr

☎ : 02 72 27 80 08

PROTCOLE DE SECURITE

En application des articles R237-1 et suivants du Code du Travail

5- INDICATIONS PORTÉES SUR LE PLAN EN ANNEXE

- Lieux de chargement et déchargement
- Parkings d'attente
- Les aires de bâchage ou de débâchage
- Le plan de circulation et les limitations de vitesse (à voir avec services logistiques)
- Les bascules
- Les bureaux administratifs pour les documents
- Les sanitaires
- Le local de repos à disposition des chauffeurs
- Les conteneurs à ordures
- Les Téléphones
- Les zones interdites aux chauffeurs
- Les lignes électriques aériennes
- Autres _____

6- TYPE DE VÉHICULE ET MATÉRIELS DE MANUTENTION

6-1 Type de véhicule

Type de véhicule accepté	Caractéristiques du véhicule		Matériel de manutention à prévoir	
<input type="checkbox"/> Porteur < 3,5 t	<input type="checkbox"/> Plateau	<input type="checkbox"/> Benne	<input type="checkbox"/> Aucun	<input type="checkbox"/> Grue auxiliaire
<input type="checkbox"/> Porteur > 3,5 t	<input type="checkbox"/> Carrossé	<input type="checkbox"/> Frigorifique	<input type="checkbox"/> Diable	<input type="checkbox"/> Autres
<input type="checkbox"/> Ensemble articulé	<input type="checkbox"/> Bâché traditionnel	<input type="checkbox"/> Citerne	<input type="checkbox"/> Transpalette	
<input type="checkbox"/> Camion remorque	<input type="checkbox"/> Débâchable depuis le sol	<input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Hayon élévateur	

6-2 Matériel mis à disposition par E.A.

- Quai
- Pont roulant
- Passerelle de débâchage ou autres dispositifs
- Chariot élévateur
- Transpalette électrique
- Transpalette manuel
- Diable
- Autres _____

L'E.A. et l'E.T. s'engagent à ne mettre à disposition que du matériel régulièrement vérifié et entretenu.

PROTCOLE DE SECURITE

En application des articles R237-1 et suivants du Code du Travail

7- ÉVALUATION ET PRÉVENTION DES RISQUES LIES À L'OPÉRATION DE CHARGEMENT ET/OU DE DÉCHARGEEMNT

- **Nature** Denrées périssables Matières dangereuses* Autres _____
- **Etat** Solide Liquide Gazeux
- **Conditionnement** Vrac Colis Palettes Conteneur Autres _____
- **Quantité** **Poids**

Précautions particulières

(* Pour les produits dangereux le chauffeur doit avoir l'attestation de formation correspondante)

Date :

Signatures :

8- AUTRES RISQUES SUR LES LIEUX DE CHARGEMENT

Risques liés à l'opération et à la co-activité	Mesures de prévention et EPI
<input type="checkbox"/> Chute de personne ou d'engin	<input type="checkbox"/> Cales obligatoires devant roues arrières
<input type="checkbox"/> Pincement, coupûre	<input type="checkbox"/> Port de gants obligatoires
<input type="checkbox"/> Ecrasement, coincement	<input type="checkbox"/> Port de chaussures de sécurité obligatoire
<input type="checkbox"/> Utilisation de chariot automoteur	<input type="checkbox"/> Certificat d'aptitude pour la conduite
<input type="checkbox"/> Circulation, évolution d'engins dans une zone de passage piétons	<input type="checkbox"/> Zone de chargement/déchargement interdite aux piétons et usagers <input type="checkbox"/> Balisage des zones d'évolution des engins <input type="checkbox"/> Ne pas stationner sur un accès pompiers <input type="checkbox"/> Balisage de la zone dangereuse piétons et usagers <input type="checkbox"/> Autres :
<input type="checkbox"/> Manutention manuelle (Charge < 20 kg)	<input type="checkbox"/> Formation Gestes et Postures par E.E. <input type="checkbox"/> Port de gants obligatoires
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PROTCOLE DE SECURITE

En application des articles R237-1 et suivants du Code du Travail

9- RISQUES ET MESURES DE PRÉVENTION POUR LES TRANSPORTS SPÉCIAUX

Précautions particulières liées aux produits et substances transportées

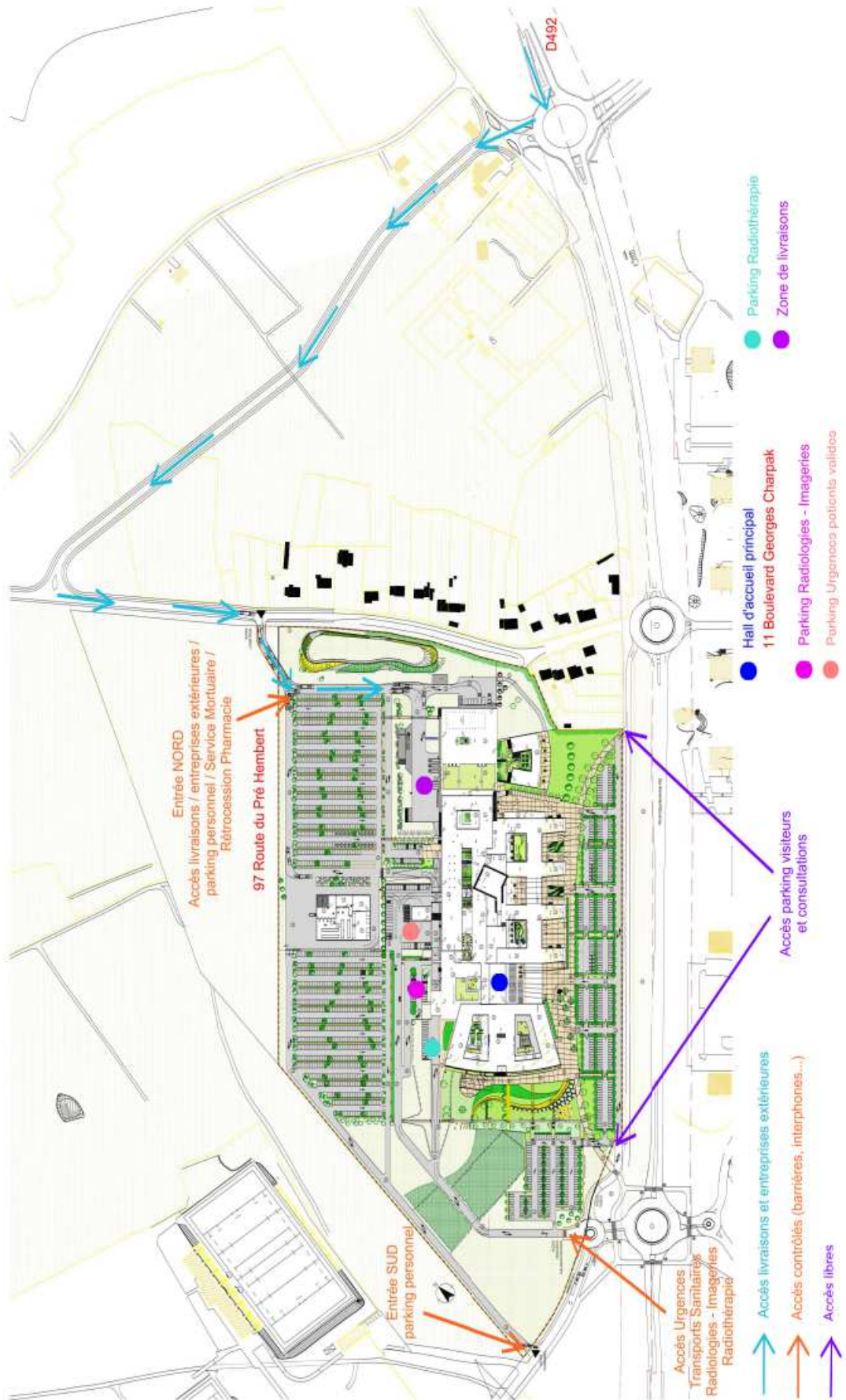
12- SIGNATURES

DATE	E.A. : NOM, FONCTION ET SIGNATURE	E.T. : NOM, FONCTION ET SIGNATURE

PROTOCOLE DE SECURITE

En application des articles R237-1 et suivants du Code du Travail

PLAN D'ACCES - CITE SANITAIRE GEORGES CHARPAK



PROTOCOLE DE SECURITE

En application des articles R237-1 et suivants du Code du Travail

PLAN DE REPERAGE DES PARKINGS - CITE SANITAIRE GEORGES CHARPAK

